



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le premier avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, D. Pratico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, C. Mathieu, N. Guyon, P. Guéganou, A. Tendero et Mmes V. Galerne et J. Samson.

Absents excusés : C. Deseine (pouvoir à D. Torchet), R. Marques (pouvoir à R-M Resende Marques), P. Lacharme (pouvoir à S. Ancelot) et F. Indergand (pouvoir à D. Pratico).

Secrétaire de séance : N. Guyon

★ ★ ★ ★ ★

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021,

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

⇒ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :	
▪ <u>Déficit antérieur</u>	
▪ <u>Excédent antérieur reporté</u>	307 231,35 €
▪ <u>Virement à la section d'investissement</u>	
Résultat de l'exercice – <u>Déficit</u>	
<u>Excédent</u>	153 625,76 €
<u>Excédent au 31/12/2021</u>	460 857,11 €
<u>Affectation obligatoire</u>	
○ A l'apurement du déficit	-
○ A l'exécution du virement à l'investissement article 1068	-
SOLDE DISPONIBLE	460 857,11 €
○ Affectation complémentaire en réserves article 1068	192 898,39 €
○ Affectation à l'excédent reporté	267 958,72 €

⇒ **DÉCIDE** de fixer les taux d'impôts locaux 2022 soit :

- Foncier bâti : 26,66 %
- Foncier non bâti : 42,69 %

⇒ **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2022, équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

FONCTIONNEMENT	721 445 €
INVESTISSEMENT	914 165 €
TOTAL	1 621 110 €

⇒ **ADOpte** l'avant-projet de « **Isolation thermique sous toiture de l'espace socio-culturel** », pour un montant de 23 069,50 euros HT soit 25 376,45 euros toute taxe comprise (TTC) et **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022,

⇒ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs **avec effet au 01/04/2022** comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 Temps complet 35 heures
Adjoint technique	Adjoint technique	1 Temps complet 35 heures
Adjoint technique	Adjoint technique	1 Temps non complet 20 heures (annualisé)
Adjoint technique	Adjoint technique	1 Temps non complet 16 heures (annualisé)

⇒ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs municipaux pour l'année scolaire 2022/2023 et suivantes,

⇒ **PREND ACTE** des enjeux de la protection sociale complémentaire des agents communaux,

⇒ **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires pour l'acquisition d'un second radar pédagogique.

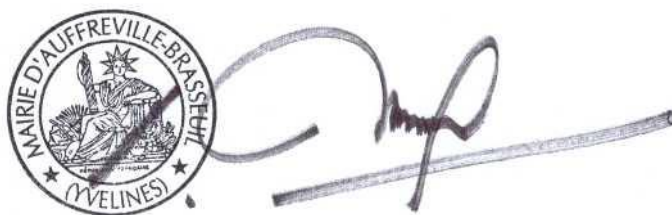
Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- Du recrutement d'un agent technique en raison du départ pour mutation de Mr Gilles ROLLAND,
- De la poursuite des entrevues avec Monsieur Magny, de l'association TMCP, sur l'avancement du projet de construction d'un centre pénitentiaire à Magnanville.

Fait à Auffreville-Brasseuil, le 4 avril 2022,

Le Maire,
Serge ANCELOT

The image shows the official circular stamp of the Municipality of Auffreville-Brasseuil, Yvelines. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star, surrounded by the text "MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL" and "YVELINES". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.